

Objectifs généraux

Le certificat d'Animateur Fédéral proposé par la Fédération Française de Judo est un dispositif dérogatoire aux diplômes professionnels, strictement contrôlé par les ligues. Il vise en priorité à répondre aux besoins d'encadrement des petites associations qui ne peuvent, dans un premier temps, recourir aux services d'un enseignant titulaire d'un diplôme professionnel en judo-jujitsu.

Le titulaire du **Certificat d'Animateur Fédéral** peut exercer son activité en autonomie pédagogique dans une association où exerce un titulaire d'un diplôme professionnel, en cohérence avec le projet global de la structure et la politique fédérale.

Le certificat délivré par la Ligue est valable trois saisons sportives consécutives.

Objectifs opérationnels et compétences visées

Le **Certificat d'Animateur Fédéral (CAF)** autorise son titulaire à :

- Enseigner bénévolement le Judo-Jujitsu en autonomie pédagogique dans une association affiliée à la FFJDA, et exclusivement sur les spécificités validées par la certification (Socle commun + socle(s) spécifique(s).)
- Délivrer les grades Kyus en fonction des spécificités validées par la certification (socle commun + socle(s) spécifique(s).)
- Intervenir en autonomie pédagogique dans une association où exerce un titulaire d'un diplôme professionnel, lorsque celui-ci ne peut assurer tous les cours et exclusivement sur les spécificités validées par la certification (socle commun + socle(s) spécifique(s).)
- Intervenir en autonomie pédagogique et de manière ponctuelle, sur n'importe quel public, dans l'association où il est licencié, en cas d'absence d'un enseignant de ladite association, pour cause d'empêchement exceptionnel. Ce remplacement occasionnel ne pourra excéder une période continue d'un mois. Au-delà de ce délai les responsables du club devront demander une dérogation exceptionnelle auprès du DTR de la Ligue. Dans des cas très exceptionnels, une dérogation pour intervenir sur plusieurs associations pourra être validée par le Directeur Technique Régional.

Parcours de formation

Le **Certificat d'Animateur Fédéral** pour l'enseignement bénévole est obtenu après :

1. Une formation et validation d'un « **Socle commun** » d'une durée minimale de 40 heures comprenant les thèmes suivants :
 - Réglementation et sécurité ;
 - Les caractéristiques des publics ;
 - Les fondamentaux de la discipline ;
 - Les fondamentaux de la pédagogie et de l'animation ;
 - La validation du parcours FOAD « lutte contre les dérives » en FOAD :
 - ✓ Module éthique et déontologie ;
 - ✓ Module Violence ;
 - La validation du parcours FOAD « Commotion cérébrale » ;
 - Une présentation détaillée de la filière de formation fédérale
2. Une formation et validation d'un « **Socle spécifique** » d'une durée minimale de 14 heures. Le candidat a le choix de s'inscrire sur un ou plusieurs socle(s) spécifique(s) en fonction du public ou compétences qu'il souhaite utiliser. Les socles spécifiques sont (liste non exhaustive) :
 - L'éveil Judo ;
 - L'école de Judo (jusqu'à benjamin) ;
 - Le Judo ados / adultes (minimes et plus) ;
 - Le Jujitsu ;
 - Le Taïso.
3. Une expérience pédagogique, sous le contrôle d'un tuteur titulaire d'un diplôme professionnel en Judo-Jujitsu et reconnu par la ligue, d'une durée minimale de 50 heures dans une association affiliée à la FFJDA. Cette alternance se fera sur les thèmes suivants :
 - Les points du socle commun
 - Le(s) socle(s) spécifique(s) préparé(s)

Les exigences préalables à l'entrée en formation

L'inscription à la formation par le candidat est conditionnée par les dispositions suivantes :

- Avoir un club d'alternance, un tuteur ayant un diplôme professionnel autorisant l'enseignement du Judo Jujitsu.
- Être âgé d'au moins 18 ans, le jour de la certification.
- Être au moins ceinture marron et titulaire du Certificat d'Assistant Professeur ou Ceinture Noire 1^{er} Dan.
- Fournir le dossier d'inscription complet avec le curriculum vitæ mentionnant notamment le cursus Judo, les diplômes obtenus et les motivations du candidat.
- Fournir un extrait N3 du casier judiciaire ou pièce identique certifiée exacte pour les étrangers.
- Être licencié à la FFJDA pour la saison en cours.
- Fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement du Judo Jujitsu.
- Être titulaire d'un diplôme de 1^{ers} secours (PSC1 ou équivalence.)
- Un document stipulant son engagement sur l'honneur d'enseigner à titre bénévole.

Les dossiers de candidatures seront à déposer auprès de la Ligue de Judo des Pays de la Loire.

Le positionnement

A l'entrée en formation, un positionnement sera proposé aux candidats. Le jury en fonction des niveaux techniques, pédagogiques et des qualifications acquises par les candidats pourra alléger ceux-ci de tout ou partie du stage pédagogique et de la formation.

L'examen final

Un examen final comprenant les épreuves suivantes :

A. Certification du socle commun (1h30 maximum) – Jury composé de 2 personnes à minima BPJEPS :

Épreuve 1 (1heure maximum) – La pédagogie :

- Après tirage au sort d'un sujet, préparer pendant 45 minutes un cycle adapté au public cible choisi ;
- S'entretenir avec un jury durant 15 minutes pour présenter et justifier les choix et l'intérêt des séances composant le cycle ;
- Présenter les aspects pédagogiques fondamentaux.

Épreuve 2 (15 minutes maximum) – La technique : démonstration technique libre de 5 minutes (Tachi Waza et Ne Waza)

La démonstration est suivie d'un entretien de 10 minutes sur les aspects fondamentaux et sécuritaires de la pratique.

Des démonstrations et précisions sur des points techniques, exercices d'entraînement... pourront être demandées par le jury.

Épreuve 3 (15 minutes maximum) – La réglementation et la sécurité :

- Exposé de 5 minutes sur la synthèse des actions menées dans la structure d'alternance ;
- Entretien de 10 minutes avec le jury sur la réglementation de base et les aspects sécuritaires



CERTIFICAT D'ANIMATEUR FEDERAL GRILLE DE CERTIFICATION DU SOCLE COMMUN

Nom Prénom du(de la) candidat(e) :		Signature du (de la) candidat(e)	
Date de l'épreuve : / /	Lieu :		
Épreuve 1 - Maîtriser les aspects pédagogiques fondamentaux (1h max dont 45' de préparation et 15' d'entretien.)			
Connaître la pédagogie de base (entraide, sécurité active, respect des partenaires, organisation du dojo, conduite au dojo).		<input type="checkbox"/> Acquis	
Préparer un cycle de séances rentrant dans un cycle annuel d'une saison sportive.		<input type="checkbox"/> Non acquis	
Connaître les aspects pédagogique fondamentaux.			
Assurer une stricte sécurité lors de la pratique au niveau des individus et de l'environnement matériel ;			
Épreuve 2 - Maîtriser les aspects techniques de base (15' maximum.)			
Les habiletés techniques fondamentales debout et au sol		<input type="checkbox"/> Acquis	
Les techniques de base en nage waza et en ne waza		<input type="checkbox"/> Non acquis	
La terminologie japonaise			
les procédés d'apprentissage et d'application (tendoku renshu, uchi komi, nage komi, yaku soku geiko, kakari geiko, randori)			
Épreuve 3 - Maîtriser les aspects liés à la réglementation et à la sécurité (15' maximum.)			
Rapport du stage d'alternance		<input type="checkbox"/> Acquis	
La posture de l'enseignant (Déontologie, éthique, responsabilité de l'animateur judo.)		<input type="checkbox"/> Non acquis	
Les données élémentaires relatives à la vie statutaire du club de judo.			
Les obligations en matière d'assurance			
Les tâches administratives (licences, passeports, engagements aux activités fédérales)			
La conduite à tenir en cas d'accident survenu dans le dojo			
Les normes techniques et réglementaires relatives à l'environnement matériel pour une pratique sécuritaire : (tapis, protections, judogi, vestiaires, sécurité des installations,...)			
Niveau global du(de la) candidat(e).	Décision du jury :	Observations (Si candidat(e) non admis(e))	Signatures du jury
Très Insuffisant (TI)	<input type="checkbox"/> Admis <input type="checkbox"/> Non admis		NOM Prénom - Jury 1 Signature - Jury 1
Insuffisant (I)			
Moyen (M)			
Assez Bien (AB)			NOM Prénom - Jury 2 Signature - Jury 2
Bien (B)			
Très Bien (TB)			

B. Certification du socle spécifique (1h15 maximum) – Jury composé de 2 personnes à minima BPJEPS :

Épreuve 1 (45 minutes maximum) – La pédagogie :

- Tirer au sort une des 4 séances (sur 4 thèmes différents) préparées en amont par le(la) candidat(e) et adaptée au public cible ;
- Diriger la séance sur une durée de 30 minutes en choisissant les exercices les plus pertinents ;
- Entretien de 15 minutes avec le jury pour justifier du choix et de l'intérêt des exercices composant la séance.

Épreuve 2 (15 minutes maximum) – La technique liée au public spécifique du socle :

- Démonstration technique libre de 5 minutes sur la progression du public cible ;
- La démonstration est suivie d'un entretien de 10 minutes sur les aspects fondamentaux et sécuritaires de la pratique ;
- Des démonstrations et précisions sur des points techniques, exercices d'entraînement... pourront être demandées par le jury.

Épreuve 3 (15 minutes maximum) – La réglementation et la sécurité :

- Exposé de 5 minutes sur la synthèse des actions menées dans la structure d'alternance dans le cadre de l'accompagnement du public cible ;
- Entretien avec le jury sur la réglementation et les aspects sécuritaires liés au public cible (Questions/réponses.)



CERTIFICAT D'ANIMATEUR FEDERAL GRILLE DE CERTIFICATION DU SOCLE "ECOLE DE JUDO 6/11 ANS"

Nom Prénom du(de la) candidat(e) :		Signature du (de la) candidat(e)	
Date de l'épreuve : / /		Lieu :	
Épreuve 1 - Maîtriser les aspects pédagogiques fondamentaux des 6/11 ans (45' max dont 30' de mise en œuvre de séance et 15' d'entretien.)			
Préparer 4 séances pédagogiques sur 4 thèmes différents sur au moins 2 publics différents (6/7 ans, 8/9 ans ou 10/11 ans) ;		<input type="checkbox"/> Acquis	
Connaitre la pédagogie de base (entraide, sécurité active, respect des partenaires, organisation de l'espace, ...) ;		<input type="checkbox"/> Non acquis	
Mettre en œuvre une des 4 séances de Judo proposées ;			
Assurer une stricte sécurité lors de la pratique au niveau des individus et de l'environnement matériel ;			
Épreuve 2 - Maîtriser les aspects techniques de base des 6/11 ans (15' maximum.)			
Maîtriser les habiletés motrices et techniques fondamentales de base (HMF & HTF) pour les 6/11 ans ;		<input type="checkbox"/> Acquis	
Maîtriser les techniques de base de la ceinture blanche à la ceinture verte en Nage Waza et en Ne Waza ;		<input type="checkbox"/> Non acquis	
Connaitre la terminologie japonaise de base ;			
Maîtriser les procédés d'apprentissage de base (tendoku renshu, uchi komi, nage komi, yaku soku geiko, kakari geiko, randori).			
Épreuve 3 - Maîtriser les aspects liés à la réglementation et à la sécurité de base des 6/11 ans (15' maximum.)			
Connaitre la réglementation liée aux 6/11 ans formalisée dans les textes officiels ;		<input type="checkbox"/> Acquis	
Connaitre la conduite à tenir en cas d'accident survenu dans le dojo.		<input type="checkbox"/> Non acquis	
Niveau global du(de la) candidat(e).			
Très Insuffisant (TI)		Décision du jury : <input type="checkbox"/> Admis <input type="checkbox"/> Non admis	
Insuffisant (I)			
Moyen (M)			
Assez Bien (AB)			
Bien (B)			
Très Bien (TB)			
		Observations (Si candidat(e) non admis(e))	
		Signatures du jury	
		NOM Prénom - Jury 1 Signature - Jury 1	
		NOM Prénom - Jury 2 Signature - Jury 2	



CERTIFICAT D'ANIMATEUR FEDERAL GRILLE DE CERTIFICATION DU SOCLE " Le judo ados/adultes +12 ans "

Nom Prénom du(de la) candidat(e) :		Signature du (de la) candidat(e)	
Date de l'épreuve : / /		Lieu :	
Épreuve 1 - Maîtriser les aspects pédagogiques fondamentaux des 12 ans et + (45' max dont 30' de mise en œuvre de séance et 15' d'entretien.)			
Préparer 4 séances pédagogiques sur 4 thèmes différents et au moins 2 publics différents (12/13 ans, 13/14 ans ou 15 ans et plus)		<input type="checkbox"/> Acquis	
Connaitre la pédagogie de base (entraide, sécurité active, respect des partenaires, organisation de l'espace...);		<input type="checkbox"/> Non acquis	
Mettre en œuvre une des 4 séances de Judo proposées ;			
Assurer une stricte sécurité lors de la pratique au niveau des individus et de l'environnement matériel ;			
Épreuve 2 - Maîtriser les aspects techniques de base des 12 ans et + (15' maximum.)			
Maîtriser les habiletés motrices et techniques fondamentales de base (HMF & HTF) pour les 12 ans et + ;		<input type="checkbox"/> Acquis	
Maîtriser les techniques de base de la ceinture blanche à la ceinture marron en Nage Waza et en Ne Waza ;		<input type="checkbox"/> Non acquis	
Connaitre la terminologie japonaise de base ;			
Maîtriser les procédés d'apprentissage de base (Tendoku Renshu, Uchi Komi, Nage Komi, Yaku Soku Geiko, Kakari Geiko, Randori).			
Épreuve 3 - Maîtriser les aspects liés à la réglementation et à la sécurité de base des 12 ans et + (15' maximum.)			
Connaitre la réglementation liée aux 12 ans et + formalisée dans les textes officiels ;		<input type="checkbox"/> Acquis	
Gérer l'hétérogénéité, la mixité ;		<input type="checkbox"/> Non acquis	
Gérer l'appréhension de la chute chez le débutant ;			
Connaitre la conduite à tenir en cas d'accident survenu dans le Dojo.			
Niveau global du(de la) candidat(e).			
Très Insuffisant (TI)		Décision du jury : <input type="checkbox"/> Admis <input type="checkbox"/> Non admis	
Insuffisant (I)			
Moyen (M)			
Assez Bien (AB)			
Bien (B)			
Très Bien (TB)			
		Observations (Si candidat(e) non admis(e))	
		Signatures du jury	
		NOM Prénom - Jury 1 Signature - Jury 1	
		NOM Prénom - Jury 2 Signature - Jury 2	

Nom Prénom du(de la) candidat(e) :		Signature du (de la) candidat(e)	
Date de l'épreuve : / /		Lieu :	
Epreuve 1 - Maîtriser les aspects pédagogiques fondamentaux (45' max dont 30' de mise en œuvre de séance et 15' d'entretien.)			
Préparer 4 séances pédagogiques de Jujitsu sur 4 thèmes différents ;		<input type="checkbox"/> Acquis	
Connaître la pédagogie de base (entraide, sécurité active, respect des partenaires, organisation de l'espace, ...) ;		<input type="checkbox"/> Non acquis	
Mettre en œuvre une séance de Jujitsu ;			
Assurer une stricte sécurité lors de la pratique au niveau des individus et de l'environnement matériel ;			
Epreuve 2 - Maîtriser les aspects techniques de base (15' maximum.)			
Maîtriser les fondamentaux (Posture, mobilité, distance, esquives, parades, blocages, saisies et atemis) ;		<input type="checkbox"/> Acquis	
Maîtriser les habiletés techniques fondamentales (projections Judo et Jijitsu, contrôle au sol) ;		<input type="checkbox"/> Non acquis	
Connaître la terminologie japonaise ;			
Maîtriser les procédés d'apprentissage et d'application (Tendoku Renshu, Uchi Komi, Nage Komi, Yaku Soku Geiko, Kakari Geiko,)			
Epreuve 3 - Maîtriser les aspects liés à la réglementation et à la sécurité (15' maximum.)			
Connaître le cadre légal de la légitime défense ;		<input type="checkbox"/> Acquis	
Connaître l'accessibilité du Jujitsu (public et sécurité dans la pratique) ;		<input type="checkbox"/> Non acquis	
Connaître la réglementation liée à la pratique du Jujitsu			
Connaître la conduite à tenir en cas d'accident survenu dans le Dojo			
Niveau global du(de la) candidat(e).	Décision du jury :	Observations (Si candidat(e) non admis(e))	Signatures du jury
Très Insuffisant (TI)	<input type="checkbox"/> Admis <input type="checkbox"/> Non admis		NOM Prénom - Jury 1 Signature - Jury 1
Insuffisant (I)			
Moyen (M)			
Assez Bien (AB)			NOM Prénom - Jury 2 Signature - Jury 2
Bien (B)			
Très Bien (TB)			

Les deux autres grilles de certification (« Eveil Judo » et « Taïso ») sont en cours d'élaboration.

Déroulement de la formation

Cette formation se déroule en alternance entre le centre de formation et l'association d'accueil dans laquelle un tuteur sera désigné. En cas de difficulté, le candidat peut être orienté par le coordonnateur (cf. contacts).

Dates : samedi 06 et dimanche 07 janvier 2024, samedi 20 et dimanche 21 janvier 2024, samedi 03 février 2024

Lieu : Ligue de judo des Pays de la Loire, Dojo Régional du Lac de Maine - Stade du Lac de Maine- 49000 ANGERS

Coordonnées : Tél : 02 41 73 32 55 – Mail :

La formation de **90 heures** (socle commun) se déroule comme suit :

- **34 heures** de regroupement au Dojo régional à Angers (trois week-ends),
- **6 heures** en formation ouverte à distance (FOAD),
- **50 heures** de stage pratique dans une association agréée.

Les formations de **14 heures** (un module du socle spécifique) se tiendront sur des week-ends définis ultérieurement. Les modules proposés le seront en fonction des besoins exprimés par les candidats à l'entrée en formation commune.

Programme

A. Le socle commun (40 heures)

Maîtriser les aspects suivants de la réglementation et de la sécurité (8 heures) :

- Être capable d'énoncer les éléments relevant de la déontologie, de l'éthique et de la responsabilité de l'animateur de Judo ;
 - ☞ La validation du parcours FOAD « Lutte contre les dérives » en FOAD :
 - ✓ « Module éthique et déontologie » (deux heures) ;
 - ✓ « Module Violence » (deux heures) ;
- Être capable d'énoncer la conduite à tenir en cas d'accident survenu dans le Dojo ;
 - ☞ La validation du parcours FOAD « Commotion cérébrale » (deux heures) ;
- Être capable d'énoncer les normes techniques et réglementaires relatives à l'environnement matériel pour une pratique sécuritaire : tapis, protections, Judogi, vestiaires, sécurité des installations ; sur la base des textes en vigueur ;
- Être capable d'énoncer les obligations en matière d'assurance ;
- Être capable d'expliquer les données élémentaires relatives à la vie statutaire des associations ;
- Être capable d'exécuter les tâches liées à l'inscription des licenciés au club et aux activités fédérales (licences, passeports, engagements aux activités fédérales).
- Une présentation détaillée de la filière de formation fédérale

Maîtriser les aspects techniques de base suivants (16 heures) :

- Être capable de démontrer les habiletés techniques fondamentales debout et au sol ;
- Être capable de démontrer, l'ensemble des techniques de base en Nage Waza et en Ne Waza ;
- Être capable d'expliquer la terminologie japonaise ;
- Être capable de démontrer les procédés d'apprentissage et d'application (Tendoku Renshu, Uchi Komi, Nage Komi, Yaku Soku Geiko, Kakari Geiko, Randori).

Maîtriser les aspects pédagogiques (16 heures) :

1. Connaître les caractéristiques des différents publics (généralités) ;
2. Être capable de présenter oralement l'activité, son historique et ses finalités
3. Être capable d'expliciter les connaissances pédagogiques de base appliquées au Judo-Jujitsu (entraide, sécurité active, respect des partenaires, organisation du dojo, conduite au Dojo) ;
4. Être capable de préparer et de conduire un cycle de séances ;
5. Être capable de conseiller et de corriger individuellement les élèves ;
6. Être capable d'organiser les passages de grade au sein du club ;
7. Être capable d'organiser et de réguler un échange oral avec un groupe d'élèves ;
8. Être capable d'accompagner des collectifs sur des animations ;
9. Être capable d'assurer une stricte sécurité lors de la pratique au niveau des individus et de l'environnement matériel.

Planning pour la saison 2023/2024

Date et lieu	Horaires	Thème	Objectif	Intervenant
Samedi 06 janvier <i>Dojo Régional</i>	09h00 12h30	Réglementation et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Normes techniques et réglementaires ✓ Obligations en matière d'assurance ✓ Vie statutaire des associations ✓ Licences, passeports, engagements aux activités fédérales ✓ Filière de formation fédérale 	Christian LE CRANN
	13h30 17h00	Aspects techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Habiletés techniques fondamentales debout ✓ Techniques de base en Nage Waza (Ashi Waza et te Waza) 	Alexandre ENARD
Dimanche 07 janvier <i>Dojo Régional</i>	09h00 12h30	Aspects techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Habiletés techniques fondamentales au sol ✓ Techniques de base en Ne Waza (les Osae Komi, les retournements et les entrées) 	Vincent BLANDINEAU
	13h30 17h00	Aspects pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Caractéristiques des différents publics (généralités) ✓ L'activité, son historique et ses finalités 	Christian LE CRANN
Samedi 20 janvier <i>Dojo Régional</i>	09h00 12h30	Aspects pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaissances pédagogiques de base appliquées au Judo-Jujitsu ✓ Préparer et conduire un cycle de séances 	Christian LE CRANN
	13h30 17h00	Aspects techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La terminologie japonaise ✓ Les procédés d'apprentissage et d'application 	Vincent BLANDINEAU
Dimanche 21 janvier <i>Dojo Régional</i>	09h00 12h30	Aspects techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Habiletés techniques fondamentales debout ✓ Techniques de base en Nage Waza (Koshi Waza et Sutemi) 	Alexandre ENARD
	13h30 17h00	Aspects pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer la sécurité de ses élèves ✓ Conseiller et corriger individuellement les élèves 	Marcel ERIAUD
Samedi 03 février <i>Dojo Régional</i>	09h00 12h30	Aspects techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Habiletés techniques fondamentales au sol ✓ Techniques de base en Ne Waza Shime Waza et Kansetsu Waza) 	Alexandre ENARD
	13h30 17h00	Aspects pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les passages de grades ✓ Accompagner des collectifs sur des animations ✓ Organiser et réguler un échange oral (Mondo) 	Christian LE CRANN
Dimanche 04 février <i>Dojo Régional</i>	09h00 12h30	Évaluation finale	Evaluation des connaissances et compétences acquises	Membres de l'ETR
	13h30 17h00	Évaluation finale	Evaluation des connaissances et compétences acquises	Membres de l'ETR

B. Les modules spécifiques

Le titulaire du Certificat d'Animateur Fédéral ne pourra enseigner que sur le(s) public(s) validé(s) par le(s) socle(s) de compétence(s) spécifique(s) certifié(s).

Occasionnellement, il pourra effectuer un remplacement de l'enseignant professionnel où il est licencié, pour cause d'empêchement exceptionnel et sans excéder une période continue d'un mois et sur tout public. Au-delà de ce délai, les responsables du club devront demander une dérogation exceptionnelle auprès du DTR de leur Ligue.

Le titulaire du Certificat d'Animateur Fédéral pourra monter en compétence en passant de nouveaux socles spécifiques, lui ouvrant l'autorisation d'enseigner sur d'autres publics.

Les modules proposés, déterminés en fonction des besoins exprimés par les candidats à l'entrée en formation commune, seront choisis parmi les thèmes suivants :

- L'éveil Judo les 24 et 25 février 2024
- L'école de Judo (jusqu'à benjamin) les 02 et 03 mars 2024
- Le Judo ados / adultes (minimes et plus)
- Le Jujitsu les 06 et 07 avril 2024
- Le Taïso. les 06 et 07 avril 2024

D'autres modules sont en cours d'élaboration et viendront progressivement compléter cette liste.

Équipe pédagogique

La formation est coordonnée par **Frank VUILLEMINÉY**, cadre technique d'État (DTR) des Pays de la Loire et ex-entraîneur de Pôle France et **Marcel ERIAUD**, ancien CTR, responsable des formations sur la Ligue de Judo des Pays de la Loire.

L'équipe des formateurs est constituée d'experts de la discipline dont les compétences sont attestées par leur expérience ou leur diplôme : Conseillers Techniques Fédéraux membres de l'Équipe Technique Régionale, formateurs régionaux, élus et haut-gradés.

Ces formateurs interviennent tous dans le cadre du partenariat entre le CREPS des Pays de la Loire et la Ligue de Judo, issu des formations aux Brevets d'État du 1^{er} et du 2^{ème} degré qui existaient depuis plus de trente ans. C'est donc une équipe expérimentée qui a déjà formé plus de cent cinquante BPJEPS Judo depuis la création de celui-ci en 2012.

Équivalences et suite de parcours

Une équivalence avec l'Animateur Suppléant et le Certificat Fédéral d'Enseignement Bénévole en cours de validité est proposée. Durant la saison 2023/2024, l'Animateur Suppléant ou le titulaire du CFEB aura l'équivalence du socle commun du Certificat d'Animateur Fédéral. Il devra, pour continuer à enseigner la saison suivante (2024/2025), effectuer un minimum de 14 heures de formation sur un(des) socle(s) spécifique(s) assorti de la(des) certification(s) correspondante(s).

Le titulaire du Certificat d'Animateur Fédéral pourra monter en compétence en s'inscrivant à de nouveaux socles spécifiques, lui ouvrant l'autorisation d'enseigner sur d'autres publics.

La validation du socle commun puis des socles spécifiques peut donner lieu à des allègements sur les formations professionnelles du CQP MAM et BPJEPS Judo Jujitsu.

Financement

Coût de la formation : 10 € de l'heure soit, pour un parcours complet :

- 400 € pour le socle commun
- 140 € par module spécifique

Les coûts de formation ne sont pas éligibles aux financements des OPCO (AFDAS). Des prises en charge totales ou partielles sont cependant possibles :

- Par l'association dans laquelle l'Animateur Fédéral interviendra ensuite bénévolement :
 - ✓ Fonds propres de l'association
 - ✓ Dossier ANS 2024, dans le cadre de l'objectif 1 « Développement de la pratique » (création de cours non dispensés au sein du club, ouverture de Dojo annexes...)
- Par le Conseil Régional (e.pass Culture Sport, 60 € accordés avec le e.coupon d'engagement citoyen) pour tous les jeunes de 15 à 19 ans habitant en Pays de la Loire, et sans limites d'âge pour les jeunes scolarisés en lycée, CFA, IME, MFR des Pays de la Loire.